

DECISION

OBJET : Petites villes de demain - Etude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation - Attribution et signature d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L 2122-1 et R 2122-8 du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment, en matière de commande publique, sur la signature des « documents de procédure et de passation jusqu'à 39 999 € HT, à l'exclusion des documents relatifs aux marchés publics et accords-cadres qui ont fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation « Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté »,

Vu l'arrêté du 11 mai 2022, devenu exécutoire le 02 juin 2022, accordant délégation de signature du président à Madame Véronique Monton, Directrice générale adjointe des services en charge du Pôle aménagement et projet territorial de la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines,

Considérant que dans le cadre du programme « Petites villes de demain », une étude de composition urbaine et de stratégie de revitalisation est à mener,

Considérant que dans le cadre de cette étude, la proposition de ZCCS s'avère la mieux-disante,

DECIDE ce qui suit :

- Un marché passé sans publicité et avec mise en concurrence est conclu avec ZCCS pour un montant total de 39 275,00 € HT, soit 47 130,00 € TTC ; décomposé de la manière suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme	37 325,00 €	44 790,00 €
Phase 1 – Diagnostic et enjeux	10 075,00€	12 090,00 €
Phase 2 – élaboration d'un schéma de principes urbains	18 700,00 €	22 440,00 €
Phase 3 – Fiches actions et phasage	8 550,00 €	10 260,00 €
Tranche optionnelle	1 950,00 €	2 340,00 €

- Madame la Directrice générale adjointe des services en charge du Pôle aménagement et projet territorial est autorisée à signer les pièces du marché à intervenir ;
- Les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 19 août 2022

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 25 août 2022
et publié, affiché ou notifié le 25 août 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe des services
en charge du Pôle ressources,
Séverine LASCOUX

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe des services
en charge du Pôle ressources,
Séverine LASCOUX

